



## Caution et travaux louche!

Par **jadzia**, le **05/07/2008** à **17:48**

Bonjour,

Voici mon problème :

Mon bailleur m'a imputé presque 400€ sur mon dépôt de garantie sous prétexte que les mur de la salle de bain et les mur de la cuisine était à repeindre.

Déjà cette somme me parait énorme pour les travaux effectués (quoique je n'ai aucune preuve qu'il ai été effectué.

De plus la "facture" fourni par mon bailleur est au nom de sa société... donc je trouve ça moyen.

De plus je sais que c'est le gardien de l'immeuble et un "ouvrier" qui travail pour la société de mon bailleur qui effectue eux-mêmes les travaux et c'est aussi eux qui achètent les fournitures.

Et pour finir les travaux demandés ne sont pas vraiment justifié car j'ai rendu l'appartement dans un meilleur état que quand je l'ai eu (mais je me suis faite avoir avec l'état des lieux entrant en fait).

Pour finir, je sais que mon appartement n'est pas reloué depuis plus de 2 mois, et qu'il risque de ne pas être louer avant un très long moment (gros problème de voisinage empêchant sa relocation) mais qui à l'époque ou j'ai pris l'appartement ne l'ai a pas empêché de me le louer!

Que me conseillez-vous?

Puis-je faire quelque chose au niveau de la facture qui est à leur nom??

Merci d'avance.

Par **jadzia**, le **08/07/2008** à **12:01**

Personne ne peut me renseigner???

Par **domi**, le **08/07/2008** à **17:04**

Essayez de vous renseigner à l'ADIL de votre ville.on vous donnera la marche à suivre Domi